



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 01-2025 – 7.5

Date : 2 janvier 2025

Objet : **PNR : Travaux de valorisation et d'accessibilité**
dans le cadre de la mise en place du circuit du val de Cerny :
Demande de subvention au PNR

La commune de Cerny a participé à l'appel à candidature du projet « chemins et cheminements » en 2021.

En effet, s'étant engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, elle a souhaité améliorer la qualité de vie des Cernois et l'appel à projets « chemins et cheminements » s'est révélé parfaitement en phase avec ses objectifs.

Dans le cadre de ce projet, la mise en place d'un parcours de découverte a été envisagée.

Le circuit du val de Cerny vise à permettre aux Cernois de faire de belles promenades en famille, près de chez eux et de profiter du paysage et de points remarquables.

L'itinéraire d'une longueur d'1,5 km permettra de découvrir le val du ru de Cerny, ses paysages et milieux naturels ainsi que les anciens usages qui se rattachaient aux rus (maraichage, lavoirs...).

Sur son tracé, la commune souhaite mettre en valeur plusieurs éléments de patrimoine, dont l'église et le lavoir communal. Ce dernier, situé en contrebas de la rue de la fontaine Saint-Pierre, a par ailleurs fait l'objet d'une subvention et a ainsi pu être restauré.

Aussi, l'acquisition de deux pupitres et leur installation est envisagée à proximité. Composés d'un plateau en acier de 3 mm d'épaisseur (avec plis de 20 mm à coins soudés et adoucis afin d'éviter d'avoir des angles saillants) et d'une plaque émaillée de format L 600x H 400 mm intégrée au plateau, les composants seront positionnés à 45° près des bâtiments, et soudés sur un poteau acier diam. 60 - épaisseur 2,9 mm (le tout reposant sur une platine soudée en acier de 8 mm d'épaisseur et de dimension 200x200 mm).

La collectivité est susceptible de bénéficier d'une subvention du PNR dans le cadre de ces travaux de valorisation et d'accessibilité.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE une subvention auprès du PNR, dans le cadre de l'appel à projets Chemins et cheminements pour ces « Travaux de valorisation et d'accessibilité du circuit du val de Cerny »,

PRÉCISE que le montant prévisionnel du projet s'élève à 1 910,00 € HT,

PRÉCISE que le financement de l'opération est prévu avec la seule aide du PNR à hauteur de 69% du montant total HT (soit la somme de 1 318,00 €), le reste étant à la charge de la commune et représentant 31 % du coût total de l'opération,

FIXE l'échéancier de la dépense comme suit :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de règlement du solde
Travaux de valorisation et d'accessibilité dans le cadre de la mise en place du circuit du val de Cerny	AVRIL 2025

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

